

**PHILIPPE HERLIN**

**Tête de liste du Pôle des tricolores dans le 15<sup>e</sup>**

**Site : [www.martialbild.fr](http://www.martialbild.fr)**

**Les réponses sont en caractères gras.**

*Les associations familiales catholiques rappellent en préalable qu'elles proposent l'instauration du suffrage familial dans les élections locales*

*(1 voix par parent + 1 voix par enfant mineur).*

## **Propositions et questions aux candidats**

### **ÉGALITÉ DEVANT LA CANTINE**

*Il nous paraît important que l'accès des enfants à la cantine ne soit en aucun cas subordonné au fait que les deux parents travaillent. Le parent qui reste au foyer n'a pas de revenus propres, mais il peut avoir besoin, ponctuellement ou régulièrement, de mettre ses enfants à la cantine.*

*Il convient donc de faire en sorte que ces enfants soient accueillis dans les mêmes conditions que ceux dont les deux parents travaillent, sans aucune discrimination.*

Questions :

- Êtes vous d'accord avec cette proposition ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, que comptez vous faire pour la promouvoir ?

**Je considère que l'accès et les tarifs de la cantine doivent être les mêmes pour toutes les familles, et donc qu'ils ne doivent pas être conditionnés par la situation des parents ni par leurs revenus.**

### **LOGEMENT - LOI SRU**

*Dans le cadre de l'application de la loi SRU, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, il nous paraît indispensable d'apporter une attention particulière à la demande des familles nombreuses, qui ont besoin de logements suffisamment grands. Il convient donc de prévoir un nombre suffisant de logements de grande taille, ou la possibilité de réunir deux logements contigus de plus petite taille.*

*Cela permettrait également de promouvoir le « logement contre services », notamment chez les personnes âgées, pour qui l'âge ou l'état de santé peut nécessiter d'avoir quelqu'un chez soi.*

Questions :

- Êtes vous d'accord avec ces propositions ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, que comptez vous faire pour les promouvoir ?

**La hausse des prix de l'immobilier fait fuir les familles de Paris, je considère donc que le logement social doit les concerner en priorité. Dans le même temps, je ferai en sorte de mettre en place des conditions d'une priorité aux Parisiens de nationalité française et européenne dans l'attribution des logements sociaux, sinon ils iront aux familles immigrées qui ont toujours plus d'enfants et moins de revenus que les familles françaises.**

## PRÉPARER AU MARIAGE ET À LA VIE ADULTE

*À Paris, près d'un mariage sur deux prend fin par un divorce. Outre les surcoûts sociaux qui en découlent, lorsqu'il y a des enfants, en particulier mineurs, le divorce n'est pas une bonne chose ; en réduire le nombre devrait être un objectif que tout élu soucieux du bien commun peut partager.*

*Aider les futurs mariés à réfléchir à la dimension d'engagement et aux obligations que comporte le mariage, aider ensuite les couples mariés à surmonter les crises qu'ils peuvent rencontrer sont les moyens de favoriser la stabilité des familles.*

*Le maire et les adjoints, en tant qu'officiers d'état civil appelés à célébrer des mariages, devraient aider et faire connaître les associations et organismes qui œuvrent à préparer les futurs mariés et à aider les couples en crise.*

Questions :

- Êtes-vous prêt à vous engager pour la préparation des jeunes au mariage et à la vie adulte, par exemple en confiant aux associations familiales ou à des mouvements qualifiés le soin de mener cette action ?

**Le divorce est très destructurant pour les enfants, il faut donc essayer d'en réduire le nombre. Dans ce cadre votre suggestion me paraît tout à fait judicieuse et le maire peut proposer aux futurs mariés d'entrer en contact avec des associations familiales.**

Si non, pourquoi ?

- D'autre part, si à l'avenir la loi instituait une union homosexuelle ayant les mêmes effets que le mariage et devant être célébrée en mairie, présideriez-vous personnellement une telle célébration ?
- Sur ces deux sujets (préparation au mariage et union homosexuelle), avez-vous d'autres propositions à formuler ?

**Je suis tout à fait opposé au mariage homosexuel (ainsi qu'à l'homoparentalité d'ailleurs) et jamais je présiderai une telle célébration.**

## **SÉPARER LE « FAMILIAL » DU « SOCIAL »**

*Le développement et la stabilité de la société impliquent de ne pas confondre les mesures à caractères social avec celles à caractère familial, même si elles peuvent être complémentaires.*

*Les mesures sociales visent à aider les gens qui ont des revenus faibles alors que les mesures familiales visent à compenser la différence de niveau de vie entre les familles qui ont beaucoup d'enfants et celles qui en ont peu ou pas du tout. Ce sont des mesures de justice à l'égard de ceux qui assurent l'avenir de la nation par la naissance et l'éducation de leurs enfants. Ceux qui n'ont pas d'enfants doivent être conscients que ce sont les enfants des autres qui, devenus actifs, financeront dans le futur leur retraite. Aider les familles ne fait en fin de compte que renforcer le lien social.*

*Renforcer les mesures familiales serait aussi un moyen sûr de donner un "coup de jeune" à une population parisienne vieillissante.*

Questions :

- Dans l'action municipale, êtes-vous prêt à identifier et distinguer clairement les mesures à caractère familial et celles à caractère social ?
- Pour ne citer qu'un exemple, êtes-vous prêt à inverser la tendance concernant la Carte Paris-Famille pour lui redonner tout son caractère familial en supprimant les conditions de ressources ?

**Effectivement le 'social' a tendance à tout englober alors que la première cause de déstructuration des individus provient de l'absence ou de la faillite de l'institution familiale, il faudrait donc plutôt prioritairement s'attacher à sa pérennité.**

**Le fait de conditionner les aides aux familles en fonction de leurs revenus aboutit à un résultat : faire payer les classes moyennes et accélérer leur départ de Paris. Je suis opposé aux conditions de ressources et vous rappelle la mesure n° 46 de notre programme : « Mettre en place une carte Paris-Famille, sans condition de ressources, pour les Parisiens de nationalité française et européenne, qui offrira des tarifs réduits pour les familles dès le premier enfant (aides au logement et au transport, activités sportives, conservatoires, cantines, etc). Création d'une « Commission famille » au sein du Conseil municipal. » (cf [www.martialbild.fr](http://www.martialbild.fr))**

Si non, pourquoi ?

- Avez-vous d'autres propositions à formuler ?

## **ÉVALUATION DES POLITIQUES FAMILIALES**

*Sous réserve d'inventaire, les politiques familiales de la commune et du département de Paris ne font pas l'objet d'une évaluation périodique régulière et objective.*

*Dans la perspective d'une rationalisation des interventions publiques, il est indispensable de prendre en compte leurs conséquences familiales aussi bien positives que négatives : présence permanente des parents auprès des enfants, coûts des différents modes de suppléance des parents, coûts sociaux des séparations des parents, du chômage,...*

*L'application de ces principes de bonne politique nécessite une collaboration avec les organismes statistiques spécialisés (INSEE, INED). Elle devrait impliquer aussi une concertation avec les associations familiales actives sur le terrain et avec l'UDAF de Paris qui les réunit.*

Questions :

- Êtes-vous en mesure de traduire ainsi les objectifs et les moyens de votre proposition de programme en faveur des familles à Paris ?  
Si non, pourquoi ?
- Vous engagez-vous à procéder chaque année à l'évaluation de votre politique et à en rendre compte au conseil municipal et au conseil général de Paris ?  
Si non, pourquoi ?

**Les gabegies et l'inefficacité de l'administration sont régulièrement dénoncées (par la Cour des Comptes notamment), et l'administration de la Mairie de Paris n'échappe pas aux critiques. Alors faire des audits, oui, mais les mettre en œuvre c'est mieux, et pour cela il faut une vraie volonté politique dont sont dénués ceux qui nous gouvernent depuis 30 ans.**

## CARTE FAMILLE NOMBREUSE

*L'extension de la valeur d'usage de la Carte Famille Nombreuse est une disposition récente appréciée des parents qui ont pu déjà en tirer profit.*

*Mais il est très souhaitable que les collectivités locales et leurs établissements publics s'engagent à prendre en compte dans leurs tarifs et leurs prestations l'existence de cette carte, voire à offrir de nouveaux avantages à ses détenteurs.*

*Par ailleurs, sans prétendre s'immiscer dans la gestion des entreprises, les contacts que les candidats aux élections municipales puis les élus nouent et entretiennent avec les commerçants et autres prestataires de biens et services ou leurs organisations, pourraient être l'occasion d'inciter ceux-ci à offrir quelque avantage aux familles nombreuses titulaires de cette carte. Et cela d'autant plus que la municipalité et le département auront déjà fait des gestes dans ce sens.*

*Les associations familiales elles aussi agiraient de même dans leur quartier, d'autant plus facilement et efficacement qu'elles pourraient faire référence à l'exemple que donneraient les collectivités locales et leurs établissements.*

Questions :

- Vous engagez-vous à intervenir au conseil municipal et au conseil général de Paris en faveur de la prise en compte de la Carte Famille Nombreuse dans les tarifs des prestations de la Ville et du département et de leurs établissements ?
- Si non, pourquoi ?
- Avez-vous d'autres propositions à formuler ?

**Tout à fait. Je rappelle la mesure n° 46 de notre programme : « Mettre en place une carte Paris-Famille, sans condition de ressources, pour les Parisiens de nationalité française et européenne, qui offrira des tarifs réduits pour les familles dès le premier enfant (aides au logement et au transport, activités sportives, conservatoires, cantines, etc). Création d'une « Commission famille » au sein du Conseil municipal. » (cf [www.martialbild.fr](http://www.martialbild.fr))**

## RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS - RÉAAP

*L'expérience remontée de plus de 520 groupes de paroles (Chantiers Education des AFC) témoigne d'un immense besoin de soutien et d'entraide dans le domaine de l'éducation pour la quasi-totalité des parents.*

*Or, nous faisons le constat que les fonds publics alimentent financièrement plus volontiers les « professionnels de l'éducation » et les organismes sociaux dont ils dépendent au détriment d'une vraie prise en charge des besoins des familles en termes de formation et d'animation au service d'une "bienveillance", seule vraie possibilité de résoudre préventivement une grande partie des diverses maltraitances observées. Il est primordial, car cela est plus pertinent (parents premiers éducateurs), plus efficace (moins d'intermédiaires) et au final plus économique, de favoriser au sein des RÉAAP les actions les plus directes des parents pour les parents.*

*Les AFC souhaitent que l'idée originelle qui a présidé à la création des REAPP soit revalorisée et non confisquée par les professionnels comme la tendance s'est faite jour depuis quelques années. Elles souhaitent que ces réseaux soient soutenus dans leur fonctionnement et que priorité soit donnée aux réseaux constitués et animés par les parents eux-mêmes soutenus par un véritable cursus de formation.*

*À Paris, la politique des RÉAAP est traitée par la Direction des affaires sanitaires et sociales - Pôle solidarité insertion - Service vie familiale et droits des personnes.*

*Le comité d'animation départemental est composé uniquement de représentants d'administrations et de services publics (Délégation départementale aux droits des femmes, Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Direction régionale du FASILD, Conseil général - DASES, Préfecture de Paris - mission ville, Education nationale, Caisse d'allocations familiales, le président du Tribunal pour enfants).*

Questions :

- Quelle priorité souhaitez-vous donner aux RÉAAP de Paris ?
- Souhaitez-vous modifier la composition de ce comité de pilotage pour y intégrer des représentants du mouvement familial ou de la société civile ?
- Si non, pourquoi ?

- Avez-vous d'autres propositions à formuler ?

**Effectivement, comme je l'ai dit plus haut, le 'social' a tendance à tout englober et l'Etat à s'imposer comme la seule réponse aux problèmes sociaux (l'un de mes livres de chevet est *Big Mother* de Michel Schneider). Incontestablement, les associations familiales représentatives doivent plus intervenir dans les politiques à destination des familles.**

## FISCALITÉ LOCALE

*La fiscalité locale explose depuis plusieurs années. La taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages. Actuellement, par exemple, de nombreuses familles rencontrent des difficultés grandissantes pour se loger. Elles sont obligées d'avoir un logement avec un nombre de pièces suffisant, adapté à la composition de leur famille ; or, la valeur locative servant de base au calcul de la taxe d'habitation est liée à la taille du logement. Pour que la taxe d'habitation pèse moins lourd dans le budget des familles avec enfants, le législateur a prévu des abattements. L'article 1411 du Code des Impôts donne ainsi la possibilité aux Conseils municipaux de majorer de 5 à 10 points l'abattement obligatoire pour charges de famille et le porter ainsi à son maximum de 20 %. Mais rares sont les municipalités qui mettent en oeuvre cette mesure.*

Question :

- Pour quel niveau d'abattement vous prononcerez-vous lors du vote du budget de la Ville de Paris au cours de la mandature ?

**Bien sûr je m'engage à porter cet abattement à son maximum. En outre, nous nous sommes engagés, dans notre programme, à réduire la taxe d'habitation et la taxe foncière de 20 % sur la mandature. Les économies étant réalisées sur le train de vie de la Mairie.**

## ACCUEIL DES FUTURES MÈRES EN DIFFICULTÉ

*A Paris comme dans le reste de la France, des jeunes filles et des femmes enceintes sont confrontées à des difficultés, matérielles et/ou morales, en tous genres qui les font hésiter à accueillir la vie.*

*Afin de les aider à résoudre ces difficultés pour être réellement libres de leur choix face à l'avortement, des associations ont été créées. Certaines Associations Familiales Catholiques, le jour de la Fête des Mères, qui est aussi Journée nationale pour la Vie, participent à la quête nationale sur la voie publique « Pour la Mère et l'Enfant » dont elles partagent le produit entre ces associations.*

*Bien sûr, tout cela est insuffisant. Aussi les conseils généraux doivent prévoir, dans le cadre de leur politique de prévention sociale, un budget permettant le soutien ou la création de structures accueillant ces futures mères jusqu'à trois mois après la naissance.*

Questions :

- Êtes-vous d'accord avec ces propositions ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, que comptez-vous faire pour les promouvoir ?

**La baisse du nombre d'avortements doit devenir un objectif fondamental selon moi. Dans ce cadre, l'aide aux mères (françaises) en difficulté est une priorité.**

## LES PERSONNES HANDICAPÉES

*Actuellement, la solidarité nationale prend en charge les conséquences du handicap (loi du 11 février 2005).*

*Ainsi les conseils généraux doivent construire des établissements adaptés aux personnes handicapées, faciliter leur accès aux transports en commun,...*

*Lorsqu'elle est possible, l'aide d'un membre de la famille envers un parent handicapé est préférable à l'aide professionnalisée et institutionnalisée. Mais pour aider ces familles à assumer cette charge, l'action du département est nécessaire : création de maisons de relais et soutien.*

*Enfin, même la commune est concernée : entretien de la voirie (trottoirs compris), respect des règles de circulation et de stationnement, accessibilité des bâtiments municipaux, des établissements scolaires,...*

*Par ailleurs, les personnes handicapées prouvent très souvent leur aptitude à tenir valablement un emploi, à avoir une vie sportive,.... Tout doit être fait pour leur permettre d'accéder à ces activités et d'avoir droit à la Vie comme les personnes valides.*

Questions :

- Êtes-vous d'accord avec ces propositions ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, que comptez-vous faire pour les promouvoir ?

**Bien sûr et j'en rajoute une, très importante pour les enfants handicapés : l'accès à l'école de son quartier.**